

VILLE DE SAINTE MAURE DE TOURAINE

AVIS D'ATTRIBUTION PORTANT SUR LA RÉALISATION D'UN BAIL EMPHYTÉOTIQUE ADMINISTRATIF D'UNE DURÉE DE 30 ANS CONCERNANT LA CASERNE DE GENDARMERIE DE SAINTE MAURE DE TOURAINE

OBJET DE LA CONSULTATION

La consultation a pour objet d'attribuer un BEA portant valorisation de l'ensemble immobilier « Gendarmerie de Sainte Maure de Touraine » dans le cadre des dispositions de l'article L.1311-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'article L.1311-2, alinéa 1, énonce :

« Un bien immobilier appartenant à une collectivité territoriale peut faire l'objet d'un bail emphytéotique prévu à l'article L.451-1 du code rural et de la pêche maritime en vue de leur restauration, de la réparation, de l'entretien-maintenance ou de la mise en valeur de ce bien. Ce bail emphytéotique est dénommé bail emphytéotique administratif. »

BAILLEUR

COMMUNE DE SAINTE MAURE DE TOURAINE, représentée par son Maire en exercice, Michel CHAMPIGNY, Hôtel de Ville - 16 bis place du Maréchal Leclerc - 37800 Sainte Maure de Touraine.

DATE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES ET DES PROPOSITIONS

Les dossiers de candidature et de proposition devaient être déposés en Mairie ou présentés sur la plate-forme de dématérialisation le 29/01/16 2016 à 17h30 (publication de la consultation le 16 décembre 2015 sur la plate-forme de dématérialisation www.pro-marchespublics.com, sur le BOAMP et au supplément du journal officiel de l'Union Européenne).

ATTRIBUTION

Par délibération n° 2016/MARS/N°13 du 10 mars 2016 du Conseil municipal de Sainte-Maure-de-Touraine rendue exécutoire le 24 mars 2016 par transmission à la Sous-Préfecture de Chinon, Monsieur le Maire est autorisé à conclure le Bail Emphytéotique Administratif avec le Groupe SNI.

Publié le mardi 30 août 2016 sur la Nouvelle République et sur www.e-marchespublics.com et sur le site Internet www.sainte-maure-de-touraine.fr

Vu, le Maire,

Michel CHAMPIGNY

